



PLU

L'enquête publique qui s'est déroulée durant 34 jours vient de s'achever.

Cette enquête a permis de recueillir toutes les observations faites par les habitants sous la responsabilité du commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie de St Thierry pendant 1 an. L'autorité compétente en charge du PLU est la communauté urbaine du Grand-Reims

FISCALITE

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'état (+2.2%), le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti) afin de ne pas alourdir la fiscalité.

BUDGET



	Recettes	Dépenses
Investissement	109 458,00€	109 458,00€
Fonctionnement	474 455,00€	474 455,00€

Le conseil municipal se tient à votre disposition pour de plus amples informations

RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement...

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent s'enregistrer à la mairie de leur domicile. Ce recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. **Cette obligation est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.**

L'attestation de recensement, remise à l'issue de la journée, est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

[Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Calendrier

Lundi 22 avril 2019

Chasse aux œufs
RDV 11 h
à l'école primaire



Vendredi 26 avril 2019

Assemblée générale du comité des fêtes - 20h30 à la Mairie

Mardi 7 mai 2019

Cérémonie commémorative du 8 mai
RDV 19h place de la Mairie.

Mercredi 8 mai 2019

BROCANTE

Dimanche 26 mai 2019

Elections Européennes



Fleurissement



Appel à toutes les bonnes volontés pour le fleurissement du village
Si vous êtes disponible même de manière ponctuelle, contactez la Mairie.